C'est encore un **Rhume négligé!**

Vos poumons sont pris, la toux est continuelle, les bronches sifflent, l'oppression vous tenaille, les crachats vous étouffent. Le remède qui vous délivrera, c'est le Sirop des Vosges Cazé. Plus de 35 ans de succès garantissent son efficacité dans tous les cas de Rhume, Bronchite, Asthme, Catarrhe, Emphysème. Prenez du

Sirop des Vosges Cazé

Le gd flac. : 13 f. 25. Tres Phies, Cazé, Phcien, 68 bis, Av. de Châtillon, Paris

BOKA LILLE rue Grande-Chaussée

Samedi 23 et Dimanche 24

Magasins ouverts toute la journée.

CADEAUX UTILES

pour NOEL et NOUVEL AN

Bas, Gants, Maroquinerie

BONNETERIE pour Hommes et Dames

CHEMISERIE, MOUCHOIRS, ECHARPES,

pour Militaires

GRAND CHOIX DE **CHEMISES KAKI**

Pull-overs - Cravates - Chaussettes

Passe-montagne et Echarpes de laine kaki

Prix très intéressants

"Pendant toute ma vie, dit tante Annie, j'ai toujours préféré ce remède naturel..

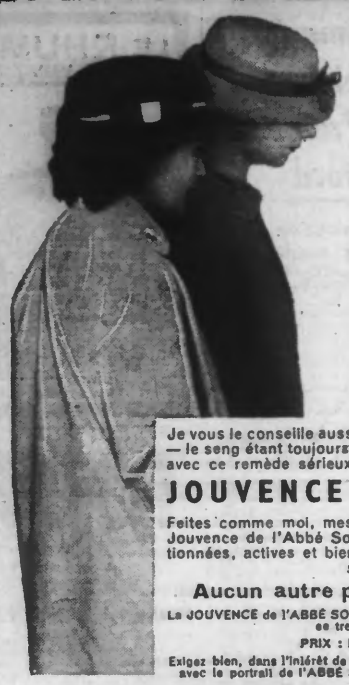

Je vous le conseille aussi. A chaque indisposition d'origine circulatoire — le sang étant toujours en cause chez la femme — je me suis soignée avec ce remède sérieux, connu, naturel, ayant fait ses preuves : la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Faites comme moi, mes chères nièces. Depuis un siècle et plus, la Jouvence de l'Abbé Soury, composée uniquement de plantes sélectionnées, actives et bienfaisantes, assure aux Femmes à tout âge, la santé en toute saison.

Aucun autre produit ne peut la remplacer.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laborat. Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon : Liquide - Pilules : 13 fr.

Exigez bien, dans l'intérêt de votre santé, la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY avec le portrait de l'ABBÉ SOURY et, en rouge, la signature : Mag. DUMONTIER.

MAUVAISES SUITES DE COUCHES
MÉTRITES - VARICES
PHLÉBITES - HÉMORROIDES
ACCIDENTS DU RETOUR D'AGE
CHALEURS - VAPEURS
ÉTOUFFEMENTS

AR 416

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

ABBÉ SOURY DIX-SEPT

remet le sang dans le bon sens

DANS LA RÉGION

La boîte aux lettres de nos lecteurs

A PROPOS DE LA RETENUE DE 15 % SUR LES SALAIRES

« La retenue de 15 % sur les traitements ne s'applique pas aux Anciens Combattants de la Grande Guerre. Cette mesure ne pourrait-elle pas s'étendre aux Anciens déportés, emprisonnés, Titulaires de la Médaille des Victimes Civiles des Régions Envahies par l'armée allemande.

« Votre journal pourrait peut-être poser la question à qui de droit. »

P...

SUZANNE LOUBAT

qui prépare à CASTELNAUDARY

expédie directement aux Armées

1/2 CASSOULET, 2 repas

1 FOIE GRAS Truffé 3 repas

LE COLIS DU SOLDAT :

1 pâté Triomphe des Carmes, 3 repas pour 29 fr. 50 fco port et emballage recommandé imand. ou chèque 37.960 TOULOUSE). Ecr 77, rue du Bassin, CASTELNAUDARY (Aude).

Envoi de brochures et de tarifs gratuits sur simple demande

9013

Offrez du...

sucre + cocoa

CHOCOLAT

PRODUIT DE L'EMPIRE FRANÇAIS

GROS LOTS

OBLIGATIONS COMMUNALES 1892

Le numéro 230.040 gagne 100.000 fr.
Le numéro 282.026 gagne 30.000 fr
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :
228.444 455.712

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
82.917 129.889 300.842 417.193

Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1885

Le numéro 348.359 gagne 100.000 fr.
Le numéro 133.938 gagne 25.000 fr.
Le numéro 206.652 gagne 10.000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs
30.220 54.310 400.646

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

COMMUNALES 1886 3 %

Le numéro 292.103 est remboursé par 200.000 francs.

Le numéro 465.782 est remboursé par 25.000 francs.

Les huit numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs
10.436 76.006 357.627 517.237
327.521 626.734 820.673 1.114.750

Cent numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs

COMMUNALES 1892 3 %

Le numéro 286.178 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 1.361.891 est remboursé par 10.000 francs

Les douze numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :
175.815 183.060 1.116.694 1.155.921
1.274.905 1.292.657 1.377.370 1.511.329
1.569.251 1.578.895 1.858.925 1.862.311

Cent numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

Si vous êtes atteint d'une lésion grave du Poumon. Prenez en confiance du SIROP BOIN

La formule spécialement étudiée du Sirop Boin pour guérir les lésions graves du poumon, en fait un remède de choix qui porte la guérison à tous ceux qui souffrent de bronchite chronique ou ancienne. Le Sirop Boin, remède énergique par excellence, cicatrise le poumon, donne du souffle. En vente dans toutes les Pharmacies. Le flacon, 18 fr

243

Et dans le colis de votre Soldat avez-vous ajouté

Notre ALMANACH pour 1940

Il est amusant et intéressant

En vente partout : 3 fr. 50

COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

LES PERMISSIONS AGRICOLES

Afin qu'il n'y ait plus d'équivoque et de malentendus sur les conditions dans lesquelles peuvent être obtenues les permissions agricoles, voici une réponse qu'a obtenue M. A. Laurent, député, de la part de M. Daladier, président du Conseil, ministre de la guerre.

Paris, le 1-12-39.

M. le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un certain nombre de militaires qui sollicitent une permission agricole.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces permissions peuvent être accordées ainsi qu'il suit jusqu'au 1er janvier 1940.

1. 14 jours à tous les militaires agriculteurs de l'armée active, de la disponibilité et de la première réserve, appartenant aux dépôts et formations du territoire ;

2. 21 jours aux militaires agriculteurs appartenant à la deuxième réserve (formation du territoire).

Il appartient donc aux intéressés s'ils se trouvent dans l'une des situations définies ci-dessus, d'adresser une demande à leur chef de corps ou de service, en l'appuyant d'un certificat du Maire (visé par la gendarmerie) justifiant de la profession exercée.

Vous pouvez être assuré que ces demandes seront examinées avec la plus grande bienveillance.

Veuillez agréer, M. le Député et cher Collègue, etc... — Pour le Président du Conseil, ministre de la guerre, signé : Illisible.

Adjoints techniques des Ponts et Chaussées

Paris, 22. — De l' « Officiel » : L'âge minimum pour être admis à se présenter au concours d'adjoint technique des Ponts et Chaussées et des Mines est ramené de dix-huit ans à dix-sept ans, au 1er janvier de l'année au cours de laquelle ont lieu les épreuves. Toutefois, aucun candidat porté sur la liste d'aptitude dressée à la suite du concours ne pourra s'être nommé adjoint technique stagiaire avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans.

Mariage de militaires de l'armée de mer

Paris, 22. — Un décret du ministre de la marine stipule que pendant la durée de la guerre, l'application du décret du 3 août 1808 et de l'article 29 du décret du 26 novembre 1937, relatifs au mariage des militaires de l'armée de mer en activité est suspendue sauf en ce qui concerne :

1° Les officiers du cadre d'activité ;

2° Les officiers de réserve maintenus en situation d'activité ;

3° Les sous-officiers de carrière et les sous-officiers engagés ou rengagés ;

4° Les militaires de tous grades de l'armée de mer présents sous les drapeaux désireux de contracter mariage avec des personnes de nationalité étrangère. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mariages sans comparution personnelle prévus par le décret du 9 septembre 1939.

Agriculture Commerce Industrie

EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES

Paris, 22 — Un arrêté institue auprès du ministre de l'Agriculture un comité interprofessionnel d'exportation de produits agricoles. Ce comité est chargé de donner son avis sur les demandes d'autorisation présentées au ministre de l'Agriculture, et de proposer au ministre de l'Agriculture et du ravitaillement les modalités de répartition des autorisations d'exportation entre les demandeurs. Les sections spécialisées, créées par l'arrêté du 20 novembre 1939 pour l'examen des demandes d'autorisation d'importation, seront habilitées à donner leur avis sur les demandes d'autorisation d'exportation.

IMPORTATIONS FRANÇAISES EN ANLETERRE

Londres, 22. — Le Board of Trade publie ce soir, le communiqué suivant : « Conformément à l'esprit des conversations qui ont eu lieu entre le Chancelier de l'Echiquier et le Ministre des Finances français, concernant une étroite et continuelle coopération anglo-française dans les sphères économiques et financières, de nouvelles modifications, ont été apportées aux restrictions des importations de Grande-Bretagne sur certains produits français. Ces modifications, qui ont été décidées depuis quelque temps déjà, entreront en vigueur au début de janvier 1940. A dater de janvier 1940, un plus large volume d'importations françaises sera autorisé en ce qui concerne la plupart des textiles et des vêtements. Des licences seront également accordées pour l'importation en France d'une plus grande quantité de chaussures, de crustacés, d'ardoises et d'un ou deux autres produits. Ces mesures constituent une partie intégrante des mesures économiques et financières qui sont en vigueur entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement français.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-YOUGOSLAVES SONT TERMINÉES

Belgrade, 22. — Les négociations commerciales franco-yougoslaves se sont terminées, aujourd'hui. Les textes adoptés permettront un développement appréciable du commerce entre les deux pays. Les négociations se sont déroulées dans l'atmosphère la plus confiante et la plus cordiale.

MARCHÉ DE PARIS

Viandes : Bœufs, veaux et moutons : mêmes cours que la veille ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 14.50 ; filets, 16.25 ; jambons, 15.75 ; lards, 11.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 27.50 ; Charente Poitou Touraine, 27.75 ; malaxés Normandie, 25.25 ; malaxés Bretagne, 23.25.

Œufs : Picardie et Normandie, 925; Bretagne, 905 ; Poitou Touraine Centre, 995 ; Auvergne-Midi, 1.005 ; Outre-Mer, 765.

Fromages : Brie moyen, 330 ; camembert Normandie, 440 ; divers, 395 ; Pont-Lévêque, 527.50 ; Port-Salut, 1.600; Gruyère et Comté, 1.750.

Volailles : Canards rouennais, 21 fr. ; nantais, 19.25 ; fermes, 16.50 ; lapins morts, 16 fr. ; oies en peau, 14.50 ; poulets morts nantais, 23 fr.; de Bresse, 28 fr. ; poules mortes, 18 fr. 50.

Poissons : Barbues, 18.50 ; bars, 26.50 ; harengs français pleins, 3 fr. ; homards vivants, 37.50 ; langoustes vivantes, 37.50 ; maquereaux français petits, 6.75 ; merlans ordinaires, 4.25 ; morues salées, 5.75 ; raies, 5 fr ; sardines fraîches, 50 fr. ; soles, 33.50 ; huîtres Marennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Isigny, 300 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Ardres, 21. — Œufs, de 32 à 34 fr. le quarteron ; beurre, de 14.50 à 15.50 la livre ; poulets, de 30 à 40 fr. la couple ; poulets, de 30 à 50 fr. la couple ; canards, de 30 à 40 fr. la couple ; lapins, de 15 à 30 fr. pièce ; pigeons, de 10 à 12 fr. la couple ; oies, de 70 à 80 fr. la couple ; dindes, de 120 à 180 fr. la couple.

veaux gras, de 9 à 12 fr. le kilo vivant ; veaux maigres, de 100 à 120 fr. la tête ; moutons, 6 fr. le kilo vivant.

A Aire-sur-la-Lys, 21. — Porcs, 9.30 à 9.90 le kilo ; coches, 7.30 à 7.90 ; moutons, 6.25 à 8.25 ; veaux gras, 7.00 à 11.50 ; vaches, 4.50 à 5.00 ; génisses, 5.50 à 5.75 ; petits veaux, prix à la tête : 60, 85, 120 fr.

A Bruay-en-Artois, 22. — Beurre, 14 à 15.50 la livre ; œufs, 32 fr. les 26 ; pommes de terre, 0.60 le kilo ; poules, de 18 à 30 fr. ; 30 à 55 fr. la couple ; poulets, de 20 à 40 fr. ; 34 à 75 fr. la couple.

A Lens, 22. — Beurre, 28 à 31 fr. le kilo ; œufs, 34 fr. les 26 ; lapin tué, 24 fr. le kilo ; poulet tué, 26 fr. le kilo ; pommes de terre, 0.65 le kil.; choux, 2 fr. pièce ; poireaux, 1 à 4 fr. la botte ; haricots, 6.50 le kilo.

A Merville, 20. — [illegible] beurre de 12 à 14 fr. le livre ; [illegible] 30 à 32 fr. le quarteron ; poulets, 11 à 13 fr. le kil. ; poulets, 8 à 9 fr. le kil.

A Aubigny-en-Artois, 21. — Beurre en gros 13.50 la livre, en détail 14 à 15 fr. la livre ; œufs, petits et moyens 24 à 27 fr. le quarteron, gros 28 à 30 fr. le quarteron ; poules 44 à 50 fr. la couple ; poulets 42 à 56 fr. la couple ; pintades 40 à 48 fr. la couple ; pigeons 11 à 14 fr. la couple ; canards ordinaires 40 à 50 fr. la couple ; canarde de Barbarie, 48 à 55 fr. la couple ; oies 45 à 52 fr. pièce ; dindes 55 à 60 fr. pièce ; dindons 70 à 100 fr. pièce ; lapereaux 16 à 20 fr. pièce ; lapins domestiques 25 à 32 fr. pièce selon grosseur ; pommes de terre 0.75 le k. ; carottes 1.25 le k. ; navets 1 fr. le k. ; oignons 3 fr. le k. ; choux-fleurs 3 à 4.50 pièce ; choux verts et rouges 1.50 pièce ; poireau 2 fr. la botte. — Veaux gras : qualité ordinaire, 7 à 8.50 le kilo vif ; bonne qualité 9 à 11 fr. le k. vif ; exceptionnellement à 11.50 le kilo vif.

A Hesdin, 21. — Beurre, le livre 13.50 à 14.25; œufs, le quarteron (26) 27 à 30 fr. ; pommes de terre et carottes, les 100 kilos 35 à 45 fr. ; poireaux 1.50 la botte de 12 gros ; haricots 28 à 30 fr. le décalitre ; cresson 1.10 la botte ; choux-fleurs 3 à 4.50 la pièce ; choux verts 0.40 à 1 fr. pièce ; céleri-rave 0.50 à 1.50 le pied ; dindes et dondons 55 à 100 fr. pièce ; oies 36 à 42 fr. pièce; poulets 35 à 70 fr. pièce ; poules 40 à 50 fr. pièce ; pigeons 10 à 11 fr. pièce ; canards de Barbarie 30 à 50 fr. pièce ; canards domestiques 20 à 25 fr. pièce ; lapins domestiques 15 à 35 fr. pièce selon grosseur ; lapins de garenne 14 fr. pièce.

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE 1939

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	71 75	72 70
3 % amortissable	68 75	.. ..
3 ½ % amortissable	.. ..	.. ..
4 % 1917	78 10	78 50
4 % 1918	78 75	76 70
5 % 1920	111 75	111 75
4 % 1922	180 05	181 80
4 ½ % 1932 A	81 80	82 10
4 ½ % 1932 B	80 55	81 90
4 ½ % 1937	218 20	218 50
Obl. Trésor 4 ½ 1932	869 ..	863 ..
— 5 % 1934	886 ..	888 ..
— 5 % 1935	950 ..	945 ..
Chem. de fer Etat 4 %	369 ..	369 ..
— 5 %	374 ..	369 ..
P.T.T. 6 % 1928	496 ..	506 ..
— 4 ½ % 1929	427 ..	436 ..
— 3 % 1934	926 ..	921 ..
— 6 % 1936	960 ..	942 ..
Obl. Tr. 4 % 1936 B	125 40	125 50
Bons Trésor 4 ½ 1933	1010 ..	1065 ..
— 5 % 1934	1023 ..	1018 ..
— 4 ½ 1934	1036 ..	1034 ..
— 4 % 1935	1030 ..	1020 ..
— 3 % 1937	1018 ..	1017 ..
Caisse autonome 4 ½	864 ..	875 ..
Crédit National		
2 % 1919	530 ..	560 ..
5 % 1920	500 ..	.. ..
Juillet 1922	547 ..	547 ..
Janvier 1923	522 ..	.. ..
Juin 1923	510 ..	.. ..
Janvier 1924	532 ..	531 ..
5 % 1933	503 ..	.. ..
4 ½ % 1933	1010 ..	1000 ..
5 % 1934	1006 ..	1001 ..
5 % 1935	926 ..	960 ..
5 % 1937	1000 ..	1000 ..
6 % 1938	1040 ..	1045 ..
Dép. du Nord 5 % 1921	501 ..	501 ..
Banque de France	8550 ..	8690 ..
Crédit Commercial	494 ..	510 ..
Société Générale	750 ..	745 ..
Suez Actions	18700 ..	17900 ..
Chem. de fer Est	526 ..	537 ..
— Lyon	867 ..	865 ..
— Midi	705 ..	720 ..
— Nord	840 ..	836 ..
— Orléans	852 ..	863 ..
Métropolitain	778 ..	779 ..
Electr. Paris	845 ..	855 ..
Elect. et Gaz du Nord	336 ..	339 ..
En. Elect. Nord Fr.	304 ..	.. ..
Thomson Houston	220 ..	223 ..
Nord-Est	580 ..	585 ..
Denain-Anzin	1300 ..	1345 ..
Schneider	1645 ..	1650 ..
Tréfilerie du Havre	1150 ..	1180 ..
Béthune 10e	600 ..	601 ..
— actions	8000 ..	8040 ..
Courrières	229 ..	230 ..
Lens	301 ..	302 ..
Merles	480 ..	483 ..
Vicoigne	530 ..	515 ..
Boléo	92 ..	91 ..
Kali Ste-Th. 1910	350 ..	365 ..
Kuhlmann	610 ..	610 ..
Peugeot	485 ..	490 ..
Poliat-Chausson	440 ..	440 ..
Pian Young	410 ..	416 ..
Egypte unif.	2710 ..	2725 ..
Japon 1907	1500 ..	1020 ..
Rume consolidé	4 ..	.. ..
Royal Dutch	65000 ..	65000 ..
Sucrerie Egypte	1115 ..	1100 ..
Electrique L.-R.-T.	106 ..	107 ..
Cotonnière St-Quentin	55 ..	.. ..
Le Blan et Cie	340 ..	360 ..
Pérenchies	398 ..	402 ..
Saint-Frères	214 ..	220 ..
Aciéries de Longwy	307 ..	300 ..
— du Nord	250 ..	248 ..
— Paris-Outréau	1665 ..	1710 ..
— Samb. et Mse.	403 ..	364 ..
Arbel	810 ..	780 ..
Atel. et Ch. France	331 ..	348 ..
Construct. Nord Fr.	336 ..	342 ..
Construct. mécan.	210 ..	215 ..
Fives-Lille	386 ..	385 ..
Jeumont acf.	310 ..	310 ..
Louvroil	465 ..	455 ..
Senelle Maubeuge	594 ..	600 ..
Aniche	1240 ..	1248 ..
Anzin	575 ..	585 ..
Blanzy	1075 ..	1100 ..
Cervin	710 ..	700 ..
Dourges	995 ..	1000 ..
Ligny-les-Aires	35 ..	.. ..
Outricourt	1020 ..	1030 ..
Lilla-Bonnières Priv.	515 ..	515 ..
Lille-Bonnières Ord.	280 ..	278 ..
Verreries Anicha	465 ..	.. ..
Ciments Français	1374 ..	.. ..
Ciments Boulonnais	230 ..	240 ..
Cim. Or. Ste-Ben.	4000 ..	3900 ..
Bokanowski	71 ..	.. ..
Marseill. de crédit	808 ..	812 ..
Zinc Silésie	.. ..	29 ..
Asturienne des Mines	218 ..	215 ..
St-Raphaël	.. ..	.. ..
BANQUE COMPTANT		
Bruay	975 ..	966 ..
Clarence	.. ..	.. ..
Liévin en 1930	5150 ..	5550 ..
La Lucette	330 ..	305 ..
Tubize	82 ..	.. ..
PARQUET TERME		
Banque de France	8530 ..	8510 ..
Banque de Paris	980 ..	977 ..
Union Parisienne	472 ..	475 ..
Comptoir National	805 ..	804 ..
Crédit Foncier	2885 ..	2905 ..
Crédit Lyonnais	1585 ..	1594 ..
Pennaroya	467 ..	467 ..
Gerlat	945 ..	952 ..
St-Gobain	2225 ..	2270 ..
Citroën	530 ..	535 ..
Say	773 ..	784 ..
Fonsières Egypte	4050 ..	4030 ..
Canadian Pacific	281 50	288 ..
Wagons-Lits	47 50	47 ..
Central Min.	2755 ..	2830 ..
Montecatini	275 ..	274 ..
Rio-Tinto	3105 ..	3140 ..
Norvège Azot	1820 ..	1848 ..
BANQUE TERME		
Alsu	882 ..	890 ..
Bruay 10e	96 ..	97 ..
Caoutchoucs	226 ..	224 ..
Chartered	216 ..	215 ..
De Beers ord.	1227 ..	1254 ..
Guldenfield	472 ..	482 ..
Huile de Pétrola	282 ..	285 ..
Liévin Act.	177 ..	180 ..
Malacca ord.	185 ..	185 ..
Mancan Eagle	66 75	68 50
Pernod	745 ..	738 ..
Randmines	1442 ..	1440 ..
Shell Transp.	806 ..	814 ..
Silva Plana	47 ..	45 50
Tanganyka	55 ..	55 50
Thursis	398 ..	413 ..
Vieille Montagne	1460 ..	1428 ..

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, 387 ; 1875, 450 ; 1876, 460 ; 1892, 225 ; 1894-96, 217 ; 1898, 272 ; 1899, 231; 1904, 333 ; 1910 2 3/4, 210 ; 1910 3 %, 205 ; 1912, 262 ; 1928 5 %, 822 ; 1929 4 1/2, inc. ; 1930 4 %, 701. — A lots : 1930 4 %, 733 ; 1931 4 %, 710. — Fertif. 4 %, 678 ; 1932 4 1/2, 745 ; 1934 5 1/2 %, 299 ; 1934 5 %, 803 ; 1935 5 %, 851 ; 1937 5 1/2 %, 936 ; 1938 6 %, 967

Foncières. — 1863, 345 ; 1885, 278 ; 1/5, 59,25 ; 1895, 300 ; 1903, 280 ; 1909, 140 ; 1913 3 1/2 %, 296 ; 1913 4 %, 480 ; 1930 4 1/2 %, 720.

Communales. — 1880, inc. ; 1891, 263 ; 1892, 310 ; 1899, 279 ; 1908, 261 ; 1912, 138 ; 1926, 578 ; 1927, 498 ; 1929, 887 ; 1930 4 %, 716 ; 1931 4 %, 733 ; 1931-32, 720 ; 1932, 785 ; 1933 5 %, 824 ; 1934, 961 ; Bons : 1887, inc. ; 1888, inc.

Panama. — Oblig. : 122.

CHANGES. — Londres : 178,625 ; New-York : 43,80 ; Belgique : 725,00 ; Hollande : 2.329,00 ; Italie : incoté ; Suisse : 985,00.

— A — B — C — D —

Imp. du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille

Le Gérant : Emile GEST

BOURSE DE LILLE du 22 Décembre 1939

CHARBONNAGES. — Aniche, 1234, 1233 ; Anzin, 585, 574 ; Béthune, 5955, 6000 ; (dixième), 596, 595 ; Blanzy, 1100, 1090 ; Bruay, 983, 964 ; (dixième), 99,50, 99 ; Carvin, 694, 693 ; Comm Fourch. 596, 596 ; Courrières, 225, 230 ; Dourges, 964, 985 ; Escarpelle, 2640, 2615 ; Lens, 306, 309 ; Liévin, 180,50 175,50 ; C. 30 a, 5500, 5500 ; Marles 70e, 486, 488 ; Ostricourt, 1020, 1021 ; Thivencelles, 141, 143 ; Vicoigne, 531, 529.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ. — Artésienne F. et Lum., 160, 160 ; Béthunoise, 195, 195 ; Contin. du Gaz, 1090, 1095 ; Electr. et Gaz du Nord, 331, 330 ; Electr. Nord, 310, 308 ; Energ. Electr. N. Fr., 313, 313 ; Hersin-Coupigny, 240, 242 ; Billy-Montigny, 390, 385.

MÉTALLURGIE. — Aciéries Blanc-Misseron, 57, 65 ; Aciér. Longwy, 300, 300 ; Aciér. Nord, 250, 250 ; Sambre et Meuse, 395, 395 ; Etabl. Arbel, 812, 815; Biache-Saint-Vaast, 235, 230 ; Constr. Mécan., 205 197 ; Denain et Anzin, 1325, 1299 ; Fives-Lille, 600, 595 ; F. et A. Mar Hom., 435, 435 ; F. et A. Nord et Est, 593, 594 ; Mat. Franco-Belge, 1295, 1280 ; Jeumont, 313, 310 ; Part. 613, 628 ; Louvroil, 460, 462.

INDUSTRIES TEXTILES. — Agache Fils, 405, 415 ; Industries Textiles, 870, 850 ; Le Blan et Cie, 343, 350 ; Lyonn. de Textiles, 333, 331

VALEURS DIVERSES. — Ciments Boulonnais, 226, 282 ; Cim. Français, 1370, 1375 ; Mat. Constr. Loisne, 168, 171 ; Poliat et Chausson, 443, 435 ; Engrais d'Auby, 187, 189 ; Glaces et Verres Sp N., 2245, 2245 ; Kali Sainte-Thérèse, 850, 875 ; Kuhlmann, 800, 800; Péchiney, 1800, 1800 ; Saint-Gobain, 2285, 2285 ; Asturienne des Mines, 232, 222 ; Tekkah, 1525, 1485 ; Hénin, 134, 134

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921, 509 ; 1923, 506 ; 1926 (janvier-juillet), 512 ; 1926 (mars-septembre), 513 ; 1927, 528 ; 1931 (remb. à 1.000), 730 ; 1931 (bon 2.000), 1805 ; 1931 (bon 500) 450 ; 1934, 885 ; 1935, 945 ; 1936, 1005 ; 1938, 980. — Département du Pas-de-Calais 1926, 515 ; 1927, 533 ; 1929, 965 ; 1935, 935. — Roubaix 1929, 690 ; 1931, 710. — Crédit National 1919, 530 ; 1920, 503 ; 1922, 550 ; 1923 (février-août), 530 ; 1923 (avril-octobre), 525 ; 1924, 540. Denain et Anzin 1927, 975. — Eglises Dévastées (Gr. de Reconst.) 1928 6 %, 505 ; 1926 5 %, 995 ; 1931, 885. — Grosse Métallurgie 1931, 916. — Houillères du Nord et du Pas-de-Calais janvier 1931, 693 ; mars 1931, 895 ; juin 1931, 885. — Lièvin 1926, 510. — Union Financière du Nord et de l'Est, 952. — Eaux du Nord, 760. — Artésienne de Force et Lumière 1925, 790. — Continentale du Gaz 1931, 840. — Escaut et Meuse 1930, 745. — Fabrique de Fer de Maubeuge 1920, 485 — Aciéries du Nord et de l'Est 1930, 830. — Senelle-Maubeuge 1930, 800 ; 1931 1675. — Chigot et Cie, 555. — Frémaux (Filatures), 685. — Lainière de Roubaix, 795. — Le Blan et Cie, 470. — Lemaire-Destombes, 513. — Motte-Bossut fils 6 %, 830 ; 5 %, 705. — Nicolle (Etabl. L.), 970. — Société de Filature (Anciens Etabl. Desurmont et Fils), 637. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle), 962.— Eternit, 902. — Soumont (Mines de), 655. — Touquet-Paris-Plage, 300. — Beerlingen, 610 — Bruay 1932, 941. — Commentry-Fourchambault 1931, 785. — Escarpelle 1904, 1907 et 1909, 390. — Limbourg-Meuse, 820.

COUPONS ANNONCES

21 Décembre. — Forges et Aciéries du Nord et de l'Est (acompte) N° 75. Coupon brut, 20 ; net à payer : nominatif, 16.40 ; porteur, 11.02

26 Décembre — Aciéries de Blanc-Misseron (action de priorité) N° 14 Coupon brut, 40 ; net à payer : nominatif nul ; porteur, 22,625

29 Décembre — Arbel N° 24 Coupon brut, 40 ; net à payer : nominatif, 34.10 ; porteur, 29.70

LES GRANDS MAGASINS DU **LIT D'ARGENT**

101 RUE D'ARRAS LILLE

Car : C
Téléph : 310.41

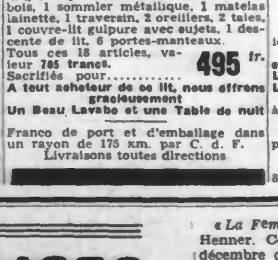

C.C.P. LILLE 41.554

Ce superbe LIT de milieu en 125 de large, 2 panneaux acier décors faux bois, 1 sommier métallique, 1 matelas lainette, 1 traversin, 2 oreillers, 2 taies, 1 couvre-lit guipure avec sujets, 1 descente de lit, 6 portes-manteaux.

Tous ces 18 articles, valeur 795 francs. **495 fr.**

Sacrifiés pour.....

A tout acheteur de ce lit, nous offrons gracieusement

Un Beau Lavabo et une Table de nuit

Franco de port et d'emballage dans un rayon de 175 km. par C. d. F.

Livraisons toutes directions

Documentation gratuite N° 379 sur demande

POTAZOTE

la 1re Chimique de la Gte Garoisse

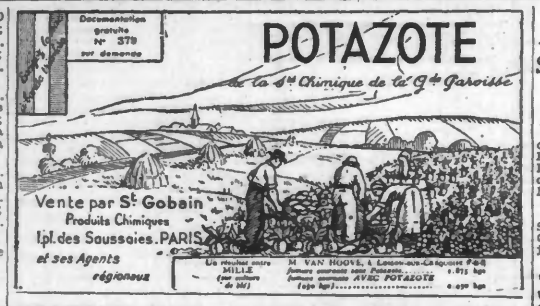

Vente par St Gobain

Produits Chimiques

Ipl. des Soussoies. PARIS

et ses Agents régionaux

Un Hectolitre entre MILLE (par enfants de 10)

M. VAN HOOVE, à Leuze-sur-Lalqueine (Fr.) fumera pourquoi son Potazote ... 0.875 kgs fumera pourquoi AVEC POTAZOTE (250 kgs) ... 0.250 kgs

PUBLICATIONS LÉGALES

Etude de Me Jacques LEFORT, avoué à Lille, 65, rue Nationale.

SÉPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille, le vingt-quatre juin 1939, enregistré et signifié entre Madame Hélène LARDÉ, demeurant actuellement à Versailles, avenue de Paris, 45, épouse DUHAMEL.

Demanderesse ayant pour avoué Me LEFORT.

Et M. Albert DUHAMEL, 14, rue de l'Epeule à Roubaix.

Défendeur défaillant.

Il appert :

Que la séparation de corps a été prononcée entre les époux DUHAMEL-LARDÉ, au profit de la femme.

Cette insertion est faite en conformité de l'art. 247, par. 3 du Code civil et en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Lille, le vingt-et-un Décembre 1939, enregistrée, pour faire courir à l'égard du sieur Duhamel les délais d'opposition et d'appel.

Dressé par l'aveué soussigné, le 22 Décembre 1939

(Signé) LEFORT.

8425

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué, 50, rue de l'Hôpital-Militaire. — DIVORCE. — Assistance judiciaire. — Délibéré du 12-9-38. — D'un jugement rendu par défaut par la Première Chambre du Tribunal civil de Lille, le quinze juillet mil neuf cent trente-neuf enregistré. — Il appert : que le divorce a été prononcé au profit de M. Georges Joseph DEREGNAUCOURT, décorateur, demeurant à Lesquin, rue de la Gare, 5. A l'encontre de Madame Jeanne BAUX, épouse de M. DEREGNAUCOURT, domiciliée de droit avec son mari, mais résidant en fait à Lesquin, rue Gustave-Delory, cour de la Brasserie, 2. — Me VANDEWALLE, avoué, occupant pour le sieur DEREGNAUCOURT dans l'instance. Pour extrait : (s) F. VANDEWALLE.

8422

Etude de Me CHATTELEYN, avoué, Lille. — Ass. judic. — Dés. du 27-1-1938. — DIVORCE. — Jugement de défaut du 16 juin 1939, enregistré, prononçant le divorce entre Mme Irma DELTOUR, rue de Wervicq, 5, à Marquette et M. Emile HEIRMAN, rue Pasteur à Wasquehal, au profit de la femme. — Pour extrait : (signé) Chatteleyn.

8423

Etude de Me CHATTELEYN, avoué, 27, Bd Vauban, LILLE

DIVORCE

Suivant jugement rendu par défaut le 29 juillet 1939, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé le divorce entre Mme Aline MAILLOUX, épouse MILLE, demeurant à Lille, rue d'Artois, 89.

Et : M. Georges MILLE, demeurant à Lille, rue Solférino, 149.

Au profit de Madame Mille-Mailloux

Me Chatteleyn, avoué à Lille, occupait pour ladite dame dans l'instance.

Pour extrait :

(Signé) CHATTELEYN.

8424

CESSION

Syndicat des Cabaretiers

rue Carnot, 4, Tourcoing

CESSION - Deuxième Avis

Par acte s.s.p. enregistré à Tourcoing le 9-12-1939, folio 70, N° 10, M. Ernest BOUTRY a cédé à M. Etienne DELTOUR, un fonds de commerce d'Estaminet sis à Tourcoing, rue du Moulin, 89.

B.O.V.C. du 20 Décembre 1939.

Les oppositions seront reçues au Siège du Syndicat des Cabaretiers, rue Carnot, 4, Tourcoing, dans les dix jours qui suivront le présent avis.

8406

VENTES, ACHATS, LOCATIONS D'IMMEUBLES

Café-Meublés à louer, 63, r. de Tournai et r. JJ.-Rousseau, 4